



Le Cercle d'Esgrime de Reims a le plaisir
de vous inviter au

*Challenge de
l'effervescence
De la Ville de Reims*

Le vendredi 11 novembre 2016

**Complexe Sportif René TYS
Impasse Léo Lagrange 51100 Reims
(Autoroute A4 Sortie Reims Cathédrale)**

Compétition inter régionale au fleuret avec la participation de nombreux clubs extérieurs à la ligue . (en 2015: Compiègne, Senlis, Melun, Paris CEP, Belfort, Henin Beaumont, Soissons, Verdun, Dijon, Mennecy, plusieurs clubs Belges...)

REGLEMENT

1/ Catégories et armes

Mini-poussins	nés en 2009 et après	fleurets électriques lame 0
Poussin	né en 2008	fleurets électriques lame 0
M11	nés en 2006	fleurets électriques lame 0-2
M11	nés en 2007	fleurets électriques lame 0-2
M14	nés en 2003 - 2004 -2005	

2/ Tenue

Tenue 350N
Sous cuirasse 800N pour les M14.



3/ Licence

Présentation obligatoire de la licence 2016/2017 (sauf inscription sur le site FFE)

4/ Droits d'engagement & inscriptions

Les droits d'engagement sont de 8 € par tireur

Inscriptions en ligne : sur le site de la FFE rubrique compétition

(www.extranet.escrime-ffe.fr)

A cas de retard :

e-mail du club : venard.catherine@gmail.com (06.60.70.46.81)

site du CER : www.cercle-escrime-reims.net

5/ Horaires

Catégorie		Appel
M14	G et F séparés	8h30
M11	2006 /2007 séparés mixte	10h30
Poussins 2008	G et F ensemble	12h30
Mini-Poussins	G et F ensemble	12h 30

Le scratch intervient 30 minutes plus tard.

6/ Formule

1 tour de poule avec décalage par club.

Tableau d'élimination directe sans repêchage pour tous en M14.

Pour les catégories M7, M8, M11, formule avec consolante.

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition.

Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

7/ Arbitrage

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un seul arbitre conformément au règlement en vigueur selon le barème de la ligue Champagne Ardenne.

Maitre Vénard-Rothier sera responsable des arbitres et veillera à donner des indemnités (proportionnellement au temps passé et fonction des diplômes).

8/ Récompenses

- Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Trophée du meilleur club (nombre de points attribués par club en fonction des résultats de leurs tireurs sur toutes les catégories ; valable 1 an et remis en jeu chaque année ; si le trophée est gagné 3 fois de suite, il sera définitivement gardé par le club)
- En Mini-poussins, tous sont récompensés.

9/ Buvette

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, avec boissons, sandwiches, friandises.

10/ Plan

Complexe Sportif René Tys

36 Rue Léo Lagrange

51100 Reims (A coté du Stade de Reims)

